

nable ami croit-il que le pays tout entier est disposé à se charger des obligations d'une région de notre pays sans faire quoi que ce soit pour venir en aide aux autres?

Le très honorable M. MEIGHEN: Bonté divine! cette mesure ne s'applique actuellement qu'à une partie de ces gens!

L'honorable M. DANDURAND: Nous discuterons cette question au comité où j'espère que le ministre des Finances sera présent. Sa santé n'est pas très bonne dans le moment, mais je lui demanderai de bien vouloir venir nous aider. Nous verrons alors si nous pourrions terminer l'étude de ce bill d'ici demain soir.

BILL SUR LA BANQUE HYPOTHÉCAIRE CENTRALE

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes, accompagnant le bill n° 132, Loi constituant en corporation la banque hypothécaire centrale.

(Le bill est lu pour la 1re fois.)

DEUXIÈME LECTURE

Son Honneur le PRÉSIDENT: Quand ce bill sera-t-il lu pour la 2e fois?

L'honorable M. DANDURAND: Avec le consentement de la Chambre, je propose que ce bill soit lu pour la 2e fois maintenant.

Son Honneur le PRÉSIDENT: Cette motion est-elle adoptée?

L'honorable M. HAIG: Honorables sénateurs, je n'ai pas l'honneur de faire partie du comité de la banque et du commerce, de sorte que lorsque ce bill sera confié au comité, je ne pourrai pas proposer une motion.

L'honorable M. DANDURAND: Nous vous accorderons tous les privilèges dont jouissent les membres de ce comité.

L'honorable M. PARENT: Nous vous donnerons carte blanche.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois.)

RENOI AU COMITÉ

L'honorable M. DANDURAND: Je propose que ce bill soit renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce et que nous nous réunissions à ce comité après l'ajournement du Sénat.

L'honorable M. CALDER: Tout le monde?

L'honorable M. DANDURAND: Tout le monde.

(La motion est adoptée.)

LOI DE FINANCES No 3

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes, accompagnant le bill 146, allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1940.

(Le bill est lu pour la 1re fois.)

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la 2e lecture de ce bill.

—Honorables sénateurs, nous avons déjà adopté deux lois de finances, représentant chacune un sixième du total des subsides; ainsi donc, pour peu que nous connaissions la table de multiplication, nous savons ce que signifie ce bill. Je n'ai pas besoin de vous en expliquer les détails ni de vous en lire les annexes.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois.)

TROISIÈME LECTURE REMISE À PLUS TARD

L'honorable M. DANDURAND: Avec le consentement du Sénat, je propose la 3e lecture de ce bill.

Le très honorable M. MEIGHEN: Il serait préférable, je crois, d'attendre à demain.

L'honorable M. DANDURAND: Très bien; la 3e lecture aura lieu demain.

AJOURNEMENT DU SÉNAT—COMITÉ DE LA BANQUE ET DU COMMERCE

L'honorable M. DANDURAND: Honorables sénateurs, dans l'espoir que nous essayions de terminer l'étude du bill sur la banque hypothécaire centrale au comité de la banque et du commerce, je voulais proposer que le Sénat se réunisse demain matin, à onze heures, ou, si on le désire, à trois heures de l'après-midi.

Le très honorable M. MEIGHEN: Il est préférable d'utiliser tout le temps dont nous pouvons disposer.

L'honorable M. DANDURAND: Dans ce cas, je propose que lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, le Sénat reste ajourné jusqu'à demain à trois heures de l'après-midi.

Je rappelle aux honorables sénateurs que le comité de la banque et du commerce se réunira immédiatement et que tous les membres de cette Chambre seront tenus, à tous égards, pour des membres de ce comité.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne à demain à trois heures de l'après-midi.